Encourager tous les Canadiens à donner aux organismes de bienfaisance

Incitatifs fiscaux pour les dons de charité
Présentation à l'intention du
Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Janvier 2012

CanaDon

179, rue John, bureau 403 Toronto (Ontario) M5T 1X4





CanaDon est la fondation canadienne des dons de charité en ligne. Sa mission : faciliter la tâche des centaines de milliers de donateurs ainsi que celles des quelque 12 000 organismes inscrits chaque année. Nous connaissons les défis que doivent relever les donateurs lorsqu'ils veulent faire un don, et nous coopérons avec des organismes de bienfaisance qui travaillent très fort pour accroître leur financement et s'adapter à un milieu compétitif et changeant. Nous sommes heureux de présenter le document que nous avons préparé sur la question au Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

Nous avons remarqué que les défis que doivent relever les organismes de bienfaisance pour obtenir les dons dont ils ont absolument besoin ne cessent de croître. Nous estimons que le gouvernement du Canada a un rôle essentiel à jouer pour aider les communautés, les donateurs et les organismes de bienfaisance à établir des bassins de donateurs stables et à mettre en place un appui durable dans la communauté.

Puisque l'avenir économique nous est inconnu, notre recommandation s'appuie sur la mise en œuvre de mesures simples et économiques visant à aider les organismes de bienfaisance. Notre présentation a pour but d'appuyer l'une des grandes recommandations proposées par Imagine Canada, soit élargir le spectre des dons de charité et encourager les Canadiens à soutenir davantage leur communauté, et ce, au moyen d'un crédit d'impôt allongé applicable aux dons de charité.

Au sujet de CanaDon

Grâce à son site Web de donation (www.CanaDon.org), CanaDon est le partenaire des Canadiens qui, quotidiennement, font preuve de générosité. CanaDon est la fondation canadienne des dons de charité en ligne. Depuis 2000, nous avons traité plus de 240 millions de dollars de dons destinés à des organismes de bienfaisance, qui contribuent de façon essentielle au noyau formé par les collectivités canadiennes. En 2012, nous traiterons 70 millions de dollars de dons. Nous avons été témoins de la générosité du Canadien moyen, qui chaque année décide de donner à l'un ou l'autre des milliers d'organismes inscrits au Canada.

Grâce à CanaDon, les donateurs peuvent faire des recherches pour trouver l'organisme qu'ils souhaitent encourager. D'une certaine façon, nous sommes le moteur Google du don de charité. Nous fournissons des services aux donateurs pour qu'ils puissent faire leurs dons électroniques en toute sécurité, soit par carte de crédit, par carte de débit ou au moyen d'un compte Paypal, et qu'ils obtiennent certaines garanties.

CanaDon constitue également le portail commun des organismes de bienfaisance. Ayant nous-mêmes le statut d'organisme de bienfaisance sans but lucratif (la troisième fondation publique de bienfaisance en importance sur la base de son revenu annuel), nous fournissons les services nécessaires à la réception de dons à plus de douze mille organismes de bienfaisance des quatre coins du Canada. Le très grand nombre d'organismes qui profitent de nos services et le haut volume de transactions fait par l'entremise de notre site nous permettent de bénéficier d'importantes économies d'échelle, des meilleurs logiciels disponibles ainsi que des plus hautes garanties de sécurité; ainsi, les

donateurs autant que les organismes sont gagnants. En outre, puisque nous sommes un organisme de bienfaisance sans but lucratif, nos coûts indirects sont peu élevés et nous avons une meilleure compréhension de ceux pour qui nous travaillons.

CanaDon est également devenu le porte-parole des organismes de bienfaisance et des donateurs; il aide ces derniers à trouver leurs causes et les encourage à donner, de façon judicieuse. À l'occasion des crises humanitaires qui surviennent, lorsque les donateurs se manifestent massivement, CanaDon offre à ces derniers les outils nécessaires pour trouver la cause qui les touche le plus et faire leur don. Grâce à nos services sécurisés, nous protégeons les donateurs contre les demandes frauduleuses. Nous sensibilisons les organismes et les donateurs aux possibilités de fraude et incitons ces derniers à la prudence avant de donner.

Le crédit d'impôt allongé

Le crédit d'impôt allongé incite les Canadiens, tous revenus confondus, à faire du don une habitude et à cultiver le geste humanitaire. Le crédit d'impôt allongé, proposé par Imagine Canada et appuyé par CanaDon, permettrait aux Canadiens de bénéficier d'un crédit d'impôt additionnel de 10 % pour chaque dollar donné excédant leur don maximum précédent (2010 étant l'année de référence). Cette mesure ajouterait 10 points de pourcentage au crédit d'impôt appliqué aux dons admissibles – le crédit de 15 % passerait à 25 %, et celui de 29 % passerait à 39 %. Une personne qui donnerait 10 000 \$ de dons annuellement n'obtiendrait aucun crédit additionnel passé ce seuil. Concrètement, conformément au crédit d'impôt allongé, les montants admissibles de moins de 200 \$ porteraient le crédit d'impôt à 25 % et les montants admissibles de plus de 200 \$, à 39 %.

Le Bureau du directeur parlementaire du budget a estimé le coût annuel total de cette mesure de 10 à 40 millions de dollars pour les dons de plus de 200 \$. La mise en place de la recommandation d'Imagine Canada, selon laquelle on appliquerait le crédit à tous les dons excédant le don maximum précédent, aurait très peu d'incidence sur ce chiffre.

Pourquoi le crédit d'impôt allongé? Pour encourager l'ensemble des Canadiens à soutenir leur communauté

Les organismes de bienfaisance et sans but lucratif du Canada sont vitaux pour les communautés du pays, car elles fournissent des services et un appui essentiels aux populations locales et régionales. Ils répondent à des besoins critiques, constituant ainsi une solution presque axée sur le marché. Ils représentent également la multitude de cultures, de valeurs et d'intérêts des Canadiens. Ces derniers ont le choix : ils optent pour les organisations et les causes qu'ils souhaitent appuyer.

Les donateurs canadiens sont généreux et soutiennent des organismes de bienfaisance de partout au pays pour que ceux-ci mènent à bien leur travail, à l'échelle tant locale qu'internationale. On a toutefois observé, au cours des dernières décennies, que les dons tendaient à baisser, ce qui affecte tous les organismes, surtout ceux de petite et de moyenne taille. Le ralentissement économique récent et l'incertitude sur les marchés financiers peuvent également expliquer cette baisse, qui se répercute sur les organismes qui

dépendent de cette forme de soutien. Les données sur l'impôt montrent que, de façon générale, le montant total des dons connaît une légère hausse, mais que les Canadiens sont moins nombreux qu'avant à donner – c'est en 2009 qu'on a enregistré le taux le plus bas à cet égard, puisque 23 % des citoyens ayant fait leur rapport d'impôt ont indiqué avoir versé un don à un organisme de bienfaisance.

Cette conjoncture – la hausse du montant des dons et la baisse du nombre de Canadiens qui font des dons – a eu des répercussions directes sur les organismes de bienfaisance de petite et de moyenne taille, soit les organismes qui jouent un rôle essentiel dans leur communauté. Les grands organismes bénéficient des dons généreux de riches philanthropes; ce sont ces dons qui font grimper le montant total donné aux organismes. Il demeure toutefois que les Canadiens sont aujourd'hui moins nombreux à donner.

Les organismes de bienfaisance répondent à des besoins urgents et critiques et ils travaillent pour améliorer leur image auprès des donateurs : ils font preuve de plus d'efficacité, accroissent leur capacité de gestion et font de la sensibilisation pour obtenir plus d'appui dans la communauté. Il reste que la baisse du nombre total de donateurs est problématique pour la collecte des fonds nécessaires. Certains organismes pourraient opter pour d'autres formes d'appui : fonds provenant de revenus, dons en capitaux ou autres dons sous forme d'actifs, etc. De nombreux organismes continueront toutefois de compter essentiellement sur les modestes contributions du citoyen « ordinaire ».

Est-ce que le crédit d'impôt allongé donnera les résultats escomptés? Encouragera-t-il les dons?

En 2010, le département d'économie de l'Université McMaster a effectué un sondage auprès de quelque 250 000 donateurs de CanaDon. Les résultats parlent d'eux-mêmes : 42,3 % des répondants ont affirmé qu'ils feraient des dons plus importants s'ils bénéficiaient d'un meilleur crédit d'impôt. En outre, 22,7 % des répondants n'étaient pas convaincus qu'une telle mesure aurait une incidence sur le choix, mais il est clair que leur opinion était influençable.

De plus, bien que de nombreux donateurs indiquent que les incitatifs fiscaux ne figurent pas parmi les principaux facteurs les incitant à donner, ils continuent de classer ces incitatifs parmi les premiers motifs de dons. Qui plus est, CanaDon a observé que la date limite pour effectuer des dons aux fins d'impôt est le jour de l'année où s'effectue une proportion significative des dons. Ainsi, le 31 décembre est le jour où l'on observe le plus de dons en ligne : 6 % du volume annuel total des transactions s'effectue ce jour-là. Il est clair que les incitatifs fiscaux et les dates limites aux fins d'impôt ont une incidence.

Il importe de noter que les dons recueillis par CanaDon ne sont pas des dons de grande envergure versés par de riches donateurs. Il s'agit plutôt de dons petits, mais significatifs, versés par des familles de travailleurs canadiennes qui veulent soutenir des causes qui leur tiennent à cœur – le don moyen versé par l'entremise de CanaDon étant de 160 \$ (le don médian, de 200 \$ au 75° percentile). Les donateurs de CanaDon sont des familles de partout au pays; ils proviennent de chaque province, de chaque territoire.

« En tant qu'organisme communautaire, nous dépendons énormément des dons individuels (et de l'action bénévole) pour nous aider (Alzheimer Society of Alberta & Northwest Territories) à remplir notre mission. Nous sommes très fiers d'affirmer qu'environ 70 % de notre revenu total provient des dons individuels. Tout crédit d'impôt ou autre mesure fiscale qui augmentera la capacité de donner des particuliers nous permettra d'offrir plus de services et d'appui à ceux que nos ressources actuelles ne nous permettent pas d'aider. »

Bill Gaudette, président-directeur général Alzheimer Society of Alberta and Northwest Territories

Qui en profite?

Les organismes de bienfaisance de petite et de moyenne taille du Canada fournissent des services essentiels à leur communauté, sans toutefois bénéficier de la même visibilité que les grands organismes du pays. Ils forment la majorité des bénéficiaires de dons effectués par l'entremise de CanaDon ainsi que le noyau des 86 000 organismes de bienfaisance du Canada. Plus de 70 % des 12 000 organismes comptant sur CanaDon pour ses services de don en ligne ont un revenu annuel de moins d'un million de dollars. Ces organismes sont présents dans toutes les sphères de l'aide caritative.

Les grands organismes de bienfaisance (et certains plus petits) ont profité des incitatifs fiscaux issus de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital imposé aux dons de valeurs mobilières. Les organismes de petite et de moyenne taille, quant à eux, continuent majoritairement de lutter pour obtenir des dons.

CanaDon a mis en place un service en ligne visant à recueillir des dons de titres cotés (actions, obligations et fonds mutuels) par suite de l'élimination de l'impôt sur les gains en capital imposé aux dons de titres, ce qui a permis aux organismes de bienfaisance de toute taille de recevoir cette forme d'aide fiscalement avantageuse. Bien qu'en place depuis 2007, cette forme d'aide représente, bon an mal an, moins de 2 % des dons versés par l'entremise de CanaDon. Ainsi, les organismes de bienfaisance continuent de dépendre en grande partie des dons plus traditionnels, soit les dons effectués par carte de crédit ou de débit. Plus précisément, les organismes communautaires locaux dépendent en très large mesure des contributions plus modestes.

« La fondation du Valley Regional Hospital a pour mission d'améliorer les soins prodigués dans notre district, et ce, en finançant l'équipement de santé nécessaire pour répondre aux besoins des patients. Le crédit d'impôt allongé permettrait aux donateurs d'atteindre leurs objectifs humanitaires et de combler les besoins en matière de santé des communautés où nous vivons et travaillons. Comme le gouvernement doit assumer des coûts de santé toujours plus importants, les organismes comme le nôtre comptent sur la générosité et la capacité de donner des particuliers pour répondre à nos besoins. »

Gerry MacIsaac, directeur général Fondation du Valley Regional Hospital, Kentville, Nouvelle-Écosse Les 12 000 organismes canadiens inscrits à CanaDon pour ses services de collecte de fonds électroniques comptent dans une très large mesure sur les dons provenant de familles de travailleurs « ordinaires » pour remplir leur importante mission respective. Si on fournit des incitatifs au donateur « ordinaire » (et, de plus en plus souvent, au donateur en ligne) pour qu'il soit plus généreux, le crédit d'impôt allongé profiterait aux initiatives communautaires locales qui sont la base même de nombreux services essentiels. Le crédit d'impôt allongé constituerait un incitatif heureux et nécessaire pour encourager les dons aux nombreux organismes communautaires locaux et favoriser l'action de la population.

Conclusion

Les organismes de bienfaisance luttent pour fournir quotidiennement les services et les programmes essentiels à la population, d'un bout à l'autre du pays. Ils répondent aux besoins locaux et sont à la merci des donateurs, qui choisissent – ou non – de faire des dons.

Le crédit d'impôt allongé constituera un incitatif à court terme qui fera naître de nouvelles habitudes et augmenter les dons au moyen de mesures fiscales plus adaptées, sans compter l'option qui s'offre aux donateurs : la facilité du don en ligne par l'entremise de CanaDon.

Ces incitatifs fiscaux, qui s'adressent au donateur Canadien « ordinaire », constituent des avantages essentiels au maintien de la capacité des organismes de bienfaisance et sans but lucratif. L'adoption du crédit d'impôt allongé encouragera les Canadiens à continuer de donner et à augmenter leur appui aux organismes et aux communautés qui leur tiennent le plus à cœur.

Respectueusement soumis,

Le 17 janvier 2012

Owen Charters Président-directeur général, CanaDon

179 rue John, bureau 403, Toronto (Ontario) M5T 1X4 www.canadahelps.org, owen@canadahelps.org, 416-628-6948 poste 2384